

SALARIAT / SALARISATION

- **Définition de SALARIAT**

Le *salariat* désigne le *régime salarial*, caractérisé par un lien de subordination du *salarié* à l'égard de l'employeur, le versement d'un *salaire* et le financement des droits sociaux (*protection sociale*).

Au sens large : peut aussi désigner aussi l'*ensemble des salariés*.

- **Définition du processus de SALARISATION**

Processus d'augmentation des salariés dans la population active (qui conduit une partie des *travailleurs indépendants* à occuper des emplois avec un *changement de statut* en tant que *salarié*)

- **Définition du *salarié*** : personne qui sont liée à un employeur par un *contrat de travail* et qui reçoit une rémunération (le *salaire*, en contrepartie d'un travail).

Indicateurs

L'évolution du *salariat* peut se mesurer par l'évolution de la part des salariés dans la *population active*, ainsi que par la part des emplois typiques et atypiques dans l' *emploi salarié*.

Tendances

On observe une nette **croissance de la part des salariés dans la population active** française : c'est ce que l'on appelle la *salarisation de la population active*.

Enjeux

- C'est au début du 20ème siècle avec le développement de la production de masse et le *taylorisme* que s'est mise en place une véritable société salariale. L'âge d'or du *salariat* se situe **pendant les 30 Glorieuses** avec l'*institution* d'un rapport (ou compromis) salarial fordiste (quasi plein *emploi*, augmentation régulière des salaires réels avec les gains de *productivité* et la hausse des prix, développement de l'OST, part grandissante des salaires indirects, consommation de masse,...).

Le salariat devient alors un véritable statut, source de reconnaissance sociale et d'identité.

- **Avec la crise des années 1973**, le ralentissement de la croissance et la **montée du chômage**, certaines catégories de salariés (les moins qualifiés souvent) sont touchées par le chômage de longue durée et risquent d'être exclus de la société.
 - On assiste à la **multiplication de situations intermédiaires entre l'emploi, l'inactivité et le chômage** (le halo du chômage) dont beaucoup sont précaires et contribuent au développement des formes particulières d'emplois (atypiques).
 - Le **marché du travail** un processus de *segmentation (ou polarisation)*, avec un **marché primaire concernant les salariés typiques, ayant un emploi stable et un marché secondaire avec les formes particulières d'emplois** dont beaucoup sont précaires (CDD, intérimaires, stagiaires, etc..).
- **Le travail et le salariat peuvent-ils encore jouer leurs rôles d' *intégration* ?**

Faut-il développer de nouvelles formes d'activités et reconstituer le *lien social* sur d'autres éléments que le travail ?

- **Le salariat n'est pas - ou n'est plus – homogène :**
 - Degré de subordination est variable (par exemple, les cadres qui sont des salariés sont très souvent plus proches des employeurs et de la direction que les autres salariés).
 - Les **salariés du segment secondaire** ne sont que peu ou pas du tout intégrés dans le collectif de travail qui tend lui même à éclater face à la multiplication des situations et des statuts (*externalisation*, développement des sous-traitants).
 - Les **nouvelles formes d'organisation du travail** laissent plus d'initiatives à certains salariés et les contraintes imposées par la direction sont de plus en plus souvent remplacées par celles imposées par les clients ou les machines.
- **Enfin la conception – et l'utilité - du salariat se transforme, avec le développement de la pensée néoclassique.**
 - Le **droit à l'emploi** et toutes les contraintes du marché du travail (*conventions collectives*, SMIC,..) tendent à être considérés comme des **obstacles à l'emploi**.
 - Le **lien de subordination - et le lien juridique lui-même - tend à se modifier** (par exemple avec le développement de l'intérim) ainsi que les **modalités de fixation du salaire et de son évolution** (individualisation des salaires).

Erreurs Fréquentes

- **Ne pas assimiler le salariat à la condition ouvrière.** Jusqu'au début du 20ème siècle, les ouvriers constituaient l'essentiel du salariat. Ce n'est plus vrai aujourd'hui, le salariat se compose de nombreuses catégories : cadres, techniciens, employés, ouvriers bien sûr, etc.
- **Ne pas oublier que la population active n'est pas constituée uniquement de salariés**, il existe un nombre encore non négligeable de **non salariés**, ou « travailleurs indépendants » (exploitants agricoles, artisans, commerçants, professions libérales).

Sources : d'après <http://ses.webclass.fr/>
(+ mise à jour et modifications)